



Mon cdd de remplacement defini de date a date

Par **ladynette**, le **20/10/2009** à **05:09**

Bonjour,

je suis embauchée dans un hôtel pour remplacer une salariée qui se met en arrêt maladie tous les mois depuis juin 08.

J'ai donc été embauchée en CDD en septembre 08 mais ce sont des cdd de "date a date" renouvelés tous les mois par un avenant.

Mes questions : est-ce légal?? Je devrais toucher une prime de précarité tous les mois puisqu'ils se terminent tous les mois ou alors au retour de la salariée???

De plus je suis enceinte et serais en congé maternité le 04 février 2010 alors puis-je arrêter ce cdd fin décembre par exemple sans craindre de tout perdre (primes, chômage, congé mat???)

Merci de m'éclairer ...

A bientôt....